



DÉVELOPPEMENT
DU LOISIR PÊCHE



PRÉSERVATION DU
MILIEU AQUATIQUE

Communiqué de presse, 3 juin 2023

16^{ème} Congrès régional de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes dans la Loire aux côtés de la Région

Samedi 3 juin s'est tenu le 16^{ème} congrès régional des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique. Philippe MEUNIER, Vice-Président délégué à la pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a officialisé, lors de l'ouverture de cette Assemblée, le lancement du 3^è « Plan Pêche et Milieux Aquatiques » entre la Région et l'ARPARA et le nouveau référencement de l'activité pêche auprès des bénéficiaires du Pass'Région. Cette nouvelle action en faveur du loisir pêche permettra une réduction de 30 euros aux jeunes entre 16 et 25 ans, détenteur du Pass'Région, pour tout achat d'une carte de pêche. Un soutien aux jeunes adeptes de ce loisir de pleine nature qui représentent 31% des adhérents en région en 2022.

L'Assemblée Générale de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a rassemblé les présidents et représentants des 12 fédérations départementales de la région. Un temps d'échange et de travail intégrant la validation des comptes de l'année 2022 et la présentation des chiffres clés du loisir pêche. L'ARPARA assure ainsi dans le cadre de ses missions, la coordination des 12 structures départementales membres, la mutualisation de projets au niveau de la région et la déclinaison du « Plan pêche & milieux aquatiques » en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



L'année 2022 en chiffres

Après lecture du bilan, l'Assemblée Générale, représentées par les 12 fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et des représentants des Associations de Poissons migrateurs (MRM et LOGRAMI) a validé l'ensemble des comptes de l'ARPARA pour l'année 2022.

Cette année clôturée, bien qu'enregistrant une légère baisse du nombre de pêcheurs sur la région (230 000 pêcheurs en 2022 contre 240 000 en 2021 en région Auvergne-Rhône-Alpes), s'inscrit dans une tendance croissante d'intérêt des jeunes de moins de 25 ans aux pratiques de la pêche de loisir. Une tendance visible également au niveau national avec 30% des adhérents qui ont aujourd'hui moins de 25 ans ! Sur le terrain, les fédérations ont effectivement vu croître le nombre de nouveaux jeunes participants aux stages, initiations ou écoles de pêche, organisés par les fédérations et AAPPMA, Cet intérêt des jeunes générations pour le loisir pêche est notamment dû à un dispositif de développement fort, mis en place dans les structures associatives depuis plusieurs années.

Contact presse : Valentine VALENTIN / Association Régionale Pêche Auvergne-Rhône-Alpes
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01



DÉVELOPPEMENT
DU LOISIR PÊCHE



PRÉSERVATION DU
MILIEU AQUATIQUE

La Région confirme son soutien aux associations de pêche et de protection du milieu aquatique

Cette journée s'est tenue en présence de Philippe MEUNIER, Vice-Président délégué à la pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour officialiser le lancement des actions de la 3^e Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ARPARA. Philippe MEUNIER a ainsi ouvert les échanges de cette 16^{ème} Assemblée Générale marquant la volonté de Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région, à poursuivre son soutien aux actions menées par les 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique du territoire Auvergne-Rhône-Alpes et les associations de protection des poissons migrateurs MRM et LOGRAMI. Ce partenariat, initié en février 2017, renouvelé pour la période 2023-2025 inscrit dans la durée le travail engagé pour protéger et préserver le milieu aquatique de la région, dans un contexte de changement climatique. Les objectifs de ce 3^e partenariat Régional se déclinent sur les thématiques de la connaissance, des travaux de restauration et/ou d'aménagement et d'accessibilité de parcours pêche et enfin de la valorisation/sensibilisation autour du milieu aquatique.

NOUVEAU ! Le Pass'Région s'ouvre au loisir pêche, rendant encore plus accessible une activité de pleine nature aux plus jeunes.

Philippe MEUNIER, Vice-Président délégué à la pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a également annoncé, à l'occasion de l'Assemblée Générale, le lancement d'une offre dédiée aux jeunes de moins de 25 ans. Ainsi, dans les prochains mois, les bénéficiaires du Pass-Région pourront obtenir une remise sur l'achat d'une carte de pêche annuelle via le site cartedepeche.fr.

Plus concrètement, pour les jeunes de 15 à 25 ans, scolarisés dans la région, 30 euros seront à déduire de l'achat de leur carte annuelle 2024 (*carte personne mineure à 22 euros, cartes personnes majeures départementale à 80 euros ou interfédérale à 105 euros – prix à titre indicatif pouvant varier*). Un coup de pouce financier donné aux jeunes souhaitant pratiquer un loisir d'extérieur, gratuitement toute l'année pour les jeunes mineurs ou pour 50 à 75 euros pour les jeunes majeurs.

Un rendez-vous institutionnel organisé dans un lieu symbole du respect de l'environnement.

Inauguré aux côtés des nombreux partenaires le 13 mai dernier, cette ancienne ferme fraîchement restaurée accueille aujourd'hui les nouveaux locaux de la fédération départementale de la pêche de la Loire en plein cœur du pays ligérien. Le président Roland CABANE a organisé une visite du lieu et a reçu à l'occasion de cette journée les congressistes et élus locaux lors de ce 16^{ème} Congrès de l'ARPARA. Ce site, en pleine nature, est à l'image des missions de préservation et de protection portées par les acteurs de la pêche de loisir. Classé Espace Naturel Sensible (ENS) le lieu sera accessible au public d'ici cet été.

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes / Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFRA créée en 2007 et COFEFRA créée en 2004), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique et 2 associations de migrants (MRM & LOGRAMI). Ses missions d'intérêt général sont régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.145) et applicables par arrêté préfectoral. Elle est membre du réseau national des SAAPL piloté par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Contact presse : Valentine VALENTIN / Association Régionale Pêche Auvergne-Rhône-Alpes
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01

Contact presse : Valentine VALENTIN / Association Régionale Pêche Auvergne-Rhône-Alpes
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01